



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2022
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale Douzième session

New York, 3-5 août 2022

Point 15 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi conjointement par l'Open Geospatial Consortium, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Organisation hydrographique internationale, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur le site Web du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/12th-Session>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur les travaux menés par les trois organismes de normalisation.

Résumé du rapport

À sa onzième session, qui s'est tenue virtuellement les 23, 24 et 27 août 2021, le Comité d'experts a adopté la décision 11/111, dans laquelle il s'est félicité du travail accompli par les organismes de normalisation, en collaboration les uns avec les autres, afin d'élaborer et de préparer des normes pour mesurer et suivre la réalisation des objectifs de développement durable et d'améliorer l'accès aux données et leur partage, notamment au profit de la réponse apportée face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, et s'est réjoui du développement continu de l'interface de programmation d'applications en circuit ouvert, du modèle de domaine de l'administration des terres ISO 19152 et de la suite S-100 de spécifications de produits de données marines ; Le Comité a également accueilli favorablement et approuvé la troisième édition du « Guide to the role of standards in geospatial information management » (Guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale), qui a pour objectif de promouvoir les recommandations concernant l'utilisation des normes pour la gestion de l'information géospatiale. À cet égard, il a

* E/C.20/2022/1.



exhorté les États membres et les parties prenantes concernées à poursuivre la révision et l'amélioration générales du guide, ressource vivante en ligne alignée sur le Cadre intégré de l'information géospatiale, et à se servir activement du guide pour trouver des solutions fondées sur des normes.

Dans le rapport, les trois organismes décrivent les activités qu'ils ont mises en œuvre collectivement pour renforcer l'adoption et l'utilisation des normes géospatiales. Ils donnent des détails sur les travaux que mène l'Open Geospatial Consortium sur l'élaboration de normes relatives aux interfaces de programmation d'applications ouvertes et sur l'intégration de l'information géospatiale, des statistiques et d'autres données afin de faciliter l'accès aux informations de localisation qui ont trait aux observations de la Terre, à la préparation et à l'intervention en cas de catastrophe, à la santé, à l'interopérabilité des données spatiales marines, à l'environnement et aux changements climatiques, et de favoriser l'intégration de ces informations. Les travaux du Consortium sont fortement axés sur l'amélioration des liens avec ses propres normes (par exemple, les interfaces de programmation d'applications pour la gestion des fonctionnalités et la récupération des données environnementales), les normes de l'Organisation hydrographique internationale (par exemple, S-122) et celles de l'Organisation internationale de normalisation (par exemple, ISO 19152, y compris le projet sur l'espace maritime).

Les organismes décrivent également les activités du Comité technique 211 et l'avancement continu de ses travaux d'élaboration des normes en plusieurs parties ISO 19152 (modèle du domaine de l'administration des terres), ISO 19144 (couverture terrestre) et ISO 19160 (adressage), et ils examinent l'utilisation de plus en plus répandue du Registre géodésique de l'ISO. Enfin, ils rendent compte des travaux de l'Organisation hydrographique internationale sur le Modèle universel de données hydrographiques S-100 qui visent à soutenir la création et la tenue à jour de spécifications de produits de données maritimes interopérables conformes aux normes d'information géographique de la série ISO 19100. Cela comprend les activités qu'il est prévu de mener avec certains États côtiers pour utiliser le modèle de maturité du Cadre intégré de l'information géospatiale qui fournit une feuille de route relative à l'infrastructure de données spatiales marines, laquelle est actuellement examinée dans l'optique de la mise en place d'une infrastructure réelle.

Les organismes présentent également dans les grandes lignes le travail qu'ils font pour que les normes géospatiales contribuent à la mesure et au suivi des objectifs de développement durable, ils examinent le rôle des normes dans la riposte à la pandémie mondiale de COVID-19, ils donnent des informations sur la manière dont les organisations s'emploient à resserrer concrètement leurs liens avec les comités régionaux, les groupes fonctionnels et les groupes thématiques du Comité d'experts, ils soulignent leur soutien continu à la voie stratégique relative aux normes figurant dans le guide d'application du Cadre intégré de l'information géospatiale, ils décrivent les activités menées pour promouvoir et faire connaître le Guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale, ressource vivante en ligne alignée sur le Cadre intégré, et ils examinent des exemples concrets de mise en œuvre des normes géospatiales qui contribuent à améliorer encore le Guide, aux fins de garantir la responsabilité quant aux normes et la conformité des pratiques et de démontrer l'intérêt d'appliquer des normes géospatiales.